

COMMUNE DE CELLETTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

COMPTE-RENDU

CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETTES POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE LOCAUX POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS

Le conseil municipal décide la mise à disposition du personnel et des locaux nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs Associatif pour les vacances de Printemps (du 27 avril au 7 mai 2015).

CONVENTION ENTRE LA MAISON DU TOURISME DE CELLETTES, LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHATEAUX, LA COMMUNE DE CELLETTES ET L'OFFICE DE TOURISME BLOIS/CHAMBORD

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la Maison du tourisme de Cellettes, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, la Commune de Cellettes et l'Office du Tourisme Blois/Chambord. Cette convention vise l'organisation du point d'accueil touristique de Cellettes au sein duquel les activités de chacune des parties seront valorisées. Elle a pour objet la définition des objectifs et engagements partagés ainsi que les implications financières réciproques.

AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE DE L'ITINERAIRE DU GR® DE PAYS DE CHATEAUX EN CHATEAUX ENTRE LA LOIRE ET LE CHER – CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Le conseil municipal approuve la convention visant à définir les conditions dans lesquelles la Commune propriétaire autorise le passage et le balisage de l'itinéraire de randonnée du GR® de Pays de châteaux en châteaux entre la Loire et le Cher, destiné au public pédestre.

DENOMINATION DE LA RUE DE CLENORD

Afin de remédier aux difficultés de localisation signalées par des administrés, le conseil municipal décide de donner le nom « rue de Clénord » à deux des voies qui desservent le secteur et d'y implanter des panneaux.

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Après que le rapport d'activité du SIAEP pour l'année 2013 ait été présenté et commenté par M. Julien PARISOT, Adjoint au Maire et Président du Syndicat, le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.

SAISON CAMPING 2015

Le Conseil municipal décide d'ouvrir le camping du 23 Mai au 13 Septembre 2015.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 2 propriétés présentées.

A Cellettes, le 16 mars 2015
LE MAIRE,

Michel CONTOUR